

## **Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs)**

**16 juin 2022**

**Intervention d'Albert Prévos (Forum européen des personnes handicapées)**

---

Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Commissaire, Mesdames et messieurs les représentants des Ministres,

Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir invité le Forum européen des personnes handicapées à participer à vos débats et à vous présenter la position de la société civile sur ce thème si important pour les personnes handicapées qu'est l'accès à l'emploi.

Pour une grande majorité des personnes handicapées, l'emploi n'est, en effet, pas seulement un moyen de gagner de l'argent, mais c'est aussi un moyen pour elles de trouver leur juste place dans la société, d'être les citoyens à part entière d'une société qui se veut inclusive.

Cette année marque le 22e anniversaire de la directive 78/2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, en interdisant toute discrimination, notamment celle liée au handicap. Cette directive a eu le mérite d'introduire, en particulier, le concept fondamental et novateur d'aménagement raisonnable sur le lieu de travail.

Pourtant, malgré ces 22 ans, nous sommes loin du compte.

Des personnes handicapées perçoivent toujours des salaires inférieurs aux normes légales dans des environnements protégés, environnements protégés qui n'ont pas toujours les moyens ni le souci de favoriser la transition vers le monde du travail ordinaire. De nombreux employeurs ne savent toujours pas comment embaucher des personnes handicapées ni à qui et où s'adresser pour le faire. D'autres préfèrent payer les pénalités prévues dans certains pays pour le non-respect des quotas d'embauche de personnes handicapées, plutôt que d'en embaucher. Les aménagements raisonnables sont encore loin d'être suffisamment connus, compris et mis en œuvre partout où cela serait possible.

Ce ne sont que quelques exemples. Toutes ces insuffisances expliquent le trop faible taux d'emploi des personnes handicapées. Selon Eurostat, seules 50,8 % des personnes handicapées actives sur le marché du travail avaient un emploi en

2018, donc avant la crise sanitaire, contre 74,8 % pour les personnes non-handicapées. Le rapport est estimé aujourd'hui à 60% contre 82%. Et je parle bien des personnes handicapées actives sur le marché du travail, c'est-à-dire sans compter les 40% de personnes handicapées dites inactives qui n'apparaissent pas dans les statistiques du chômage. C'est donc moins d'une personne handicapée sur trois qui a effectivement un travail dans l'Union européenne.

Nous le savons aussi, les femmes handicapées sont encore plus exposées au chômage. 48,3% des femmes handicapées ont un emploi, 53,3% des hommes.

Il convient d'ajouter les récentes difficultés provoquées par la pandémie de COVID-19, qui affectent malheureusement plus largement les personnes handicapées. Je citerai le seul exemple du télétravail, avec l'inaccessibilité des plates-formes en ligne, le manque d'appareils adaptés, l'absence fréquente d'aménagements raisonnables ou même le refus discriminatoire d'y avoir accès, de la part d'institutions publiques ou d'entreprises privées.

Nous savons que l'Union européenne multiplie les efforts pour améliorer cette situation. La Commission, le Parlement et les États membres ont précisé déjà à de nombreuses reprises, leur volonté de faire progresser la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui est notre référence commune, et plus précisément de son article 27. Plus récemment, cette ambition s'est traduite par la Stratégie européenne sur les droits des personnes handicapées.

Au cœur des actions préconisées par cette Stratégie se trouve le Paquet Emploi que la Commission publiera bientôt et qui fait l'objet de vos discussions d'aujourd'hui. Il est, à nos yeux, fondamental pour soutenir la mise en œuvre effective des mesures existantes et pour remédier aux lacunes que je viens d'évoquer.

Nous nous réjouissons en particulier que ce Paquet Emploi comporte :

- des lignes directrices pour renforcer les capacités des services chargés de promouvoir l'emploi et l'inclusion des personnes handicapées,
- un catalogue d'exemples d'actions positives, de bonnes pratiques, pour faciliter l'embauche de personnes handicapées, avec l'implication des employeurs,
- un manuel pour la mise en œuvre effective des aménagements raisonnables sur les lieux de travail.

Ces actions, proposées par la Commission, partent du principe que, même si nous avons besoin d'avancées normatives, une première étape essentielle consiste à mieux mettre en œuvre l'acquis législatif actuel. C'est une position que nous partageons.

Mais nous devons également nous attaquer à de nombreuses autres inefficacités structurelles qui entravent encore le développement d'un marché du travail européen véritablement inclusif.

Il nous faut, en particulier :

- mettre en place une reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée entre les États membres, avec garantie de couverture des coûts liés au handicap, pour assurer une liberté de circulation des travailleurs handicapés dans l'Union Européenne,
- mettre l'accent sur la qualité de l'emploi créé, et non pas exclusivement sur les taux d'emploi, sur la mesure quantitative de l'accès à l'emploi,
- garantir un salaire minimum et l'égalité des droits pour les travailleurs en milieu protégé,
- lancer des programmes visant à encourager l'activité des personnes handicapées actuellement considérées comme inactives mais qui pourraient avec une aide adaptée bénéficier d'un accès au marché du travail,
- sensibiliser plus fortement les employeurs aux possibilités d'embauche et au potentiel des travailleurs en situation de handicap, en éliminant la stigmatisation sans fondement dont ils font encore l'objet en termes de capacités et d'assiduité.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Commissaire, qu'il reste encore un long chemin à parcourir et que nous avons le plus grand besoin de votre soutien, de celui de tous les États membres et de la Commission. La marge de progrès est considérable, grâce à vous elle peut être largement réduite. Vous pouvez faire en sorte que les personnes handicapées trouvent plus facilement leur juste place sur le marché du travail et ainsi contribuer à améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées dans l'Union européenne.

Je vous remercie encore d'avoir invité aujourd'hui le Forum européen des personnes handicapées à intervenir devant vous, je remercie la Présidence

française pour cette initiative à laquelle toutes les associations et organisations que nous représentons sont très sensibles, et je vous souhaite un débat fructueux.